

# Note

Destinataires : Tous les parents utilisateurs des services de garde et du programme du dîner

Expéditrice : Johanne Levac – Régisseuse, Services éducatifs

c.c. : M. Wahba – Directrice adjointe, Services éducatifs

Date : Le 3 février 2015

Objet : Renseignements sur l'impôt 2014

---

Les services de garde de la Commission scolaire Lester-B.-Pearson utilisent un logiciel appelé Avant-Garde pour produire les reçus officiels pour les services de garde et le programme des dîners. Le programme Avant-Garde est conçu pour satisfaire aux règlements des gouvernements et aux dispositions de la loi. Afin d'utiliser vos reçus officiels pour votre déclaration de revenus, veuillez vous assurer des points suivants :

- Tous les frais de 2014 pour le service de garde et le programme du dîner encore dus qui ne seront pas reçus avant le 13 février 2015 ne seront pas traités avant la prochaine distribution, le 13 avril 2015.
- Conformément à la loi, les reçus officiels seront émis au nom de la personne qui signe les chèques ou remet les paiements en argent ou paiements par internet. **Il n'y aura aucune exception.** Une adresse complète et valide est aussi nécessaire.
- Selon la loi fiscale provinciale, il est obligatoire de fournir votre numéro d'assurance sociale. Si vous préférez ne pas le divulguer, vous devrez l'identifier sur le formulaire d'inscription (pour plus de précisions à ce sujet, veuillez demander à votre **technicienne en service de garde**).
- Si vous remplissez votre déclaration de revenus en ligne cette année, veuillez noter le numéro d'identification suivant : **0000888\*\*\*** (**\*\*\*code de bâtiment de votre école, il sera identifié sur vos reçus.**)
- Si vous avez besoin de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec la **technicienne en service de garde de votre école.**

Salutations,



Johanne Levac

Régisseuse, Service de garde – Services éducatifs